



Travail de nuit et jours fériés

Par **Taz3**, le **07/05/2009** à **03:49**

Bonjour,rnrnJe suis chauffeur livreur en messagerie chez un sous traitant d'une célèbre société de distribution de courriers.Du lundi soir au vendredi soir, je travaille de 21h à 3h du matin (de nuit donc!). Mes horaires sont fixes. Je possède un CDI de 130h par mois.rnEtant sous traitant, notre emploi du temps est dépendant de celui de l'entreprise que nous "servont".Donc je ne travaille pas les jours fériés, mais mon temps de travail se trouvant "à cheval" entre le jour férié et la veille de ce jour, je ne peux pas travailler. Mon employeur me paye ce jour "de vacance forcée" mais il me le retire également de mon cumul de jours de congés (les 2.5 jours/mois). rnrnA t-il le droit de me le retirer dans la mesure ou je ne suis pas responsable de ce "chômage technique"? rnrnJ'espère avoir été clair. Merci pour votre attention, vos avis ou vos questions.

Par **Visiteur**, le **07/05/2009** à **07:55**

bonjour,rnrnil faudrait voir votre convention collective pour le travail de nuit et les jours fériés..rnrnconsultable gratuitement sur legifrance.